

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Commune de Saint-Martin-de-Crau - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Saint-Martin-de-Crau, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention totale de 2.217.050 € pour la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2017 dont la dépense subventionnable globale s'élève à 4.031.000 € HT, conformément à l'annexe 1,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Saint-Martin-de-Crau la convention de partenariat (avenant n°2 au contrat départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 9.090.906 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la commune St Martin-de-Crau en application de la délibération n°65 du 28 novembre 2014.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée